



Fédération
Entraide
Protestante

Enfance-Jeunesse

Compte rendu

Colloque
**« Sécuriser les parcours des
jeunes de 18-25 ans »**

19 octobre 2022

Partie I - Intervention de Monsieur Evanne Jeanne-Rose, rapporteur de l'avis du CESE « Métiers de la cohésion sociale » et vice-président de l'UNHAJ (10h-12h)

Le CESE constate que trois missions fondamentales des métiers de la cohésion sociale sont aujourd'hui mises en difficulté.

- La première est celle de la résolution de la dette morale, politique et sociale que la société a envers les publics vulnérables et qui revient aux métiers de la cohésion sociale.
- La deuxième est le développement social et citoyen du territoire permis par ces métiers.
- La troisième est celle de l'accompagnement de proximité indépendant de toute redistribution monétaire. Il s'agit pour cette dernière de l'« agir » des professionnels.

L'avis rendu par le CESE retrace les raisons qui sous-tendent cette mise en difficulté et propose des pistes de travail et préconisations pour enrayer la fuite en avant du secteur.

L'avis traite des conditions de travail dégradées dans lesquelles les salariés sont amenés à réaliser leurs missions, des problématiques que celles-ci soulèvent (I) et des pistes de solutions (II).

I. Au cœur d'un travail dégradé et sous tension

Les conditions d'emploi sont en jeu : le CESE rappelle que le taux d'augmentation des salaires de ces métiers est inférieur au taux d'augmentation du SMIC. Il préconise, bien entendu, une évolution des salaires.

Au-delà des conditions d'emploi, l'avis creuse plus particulièrement la question des conditions de travail et cherche à attirer l'attention des employeurs sur ce sujet : c'est à cause de celles-ci que les professionnels quittent le secteur. L'avis repose ainsi sur des centaines de témoignages de professionnels qui exposent leurs difficultés croissantes à faire leur travail.

Différents éléments sont en cause.

I. L'inflation administrative

D'abord, l'inflation administrative, tant dans son volume que par les modalités de *reporting*, prend de plus en plus de place dans l'exécution des missions. S'agissant du volume, les départements de France disent financer les procédures administratives d'un budget à hauteur de 20%, quand la moyenne des autres pays d'Europe se situe entre 5 et 10%. Concernant les modalités de *reporting*, ce sont des métiers qui *a priori* savent rendre compte de ce qu'ils font, par l'oralité (échanges informels, entretiens...) et les écrits professionnels qui permettent à chacun de penser la pratique. Toutefois, les outils mis à disposition des professionnels aujourd'hui sont des outils de *reporting* administratif et financier dont l'objet n'est pas de penser la pratique du travail, ni de comprendre les situations de violences, ni d'apprendre. Ce sont des outils qui permettent de dire comment sont utilisés les fonds. Dans cette même ligne, les indicateurs d'utilité retenus pour le *reporting* sont de moins en moins en lien avec les pratiques des professionnels qui ne sont appelés qu'à « renseigner » leur pratique afin de permettre d'opérer un contrôle de quantité plus que de qualité de l'accompagnement.

En parallèle de l'inflation du rapport administratif écrit, le CESE observe que les temps consacrés aux comptes rendus de la pratique, notamment oraux, ont diminué. Ces temps sont invisibilisés dans les modalités de contractualisation avec les tutelles qui ne savent pas leur donner de la valeur. La tutelle ne regarde pas le temps d'analyse de pratique, mais le temps passé avec les personnes accompagnées. Or, ces temps-là sont des temps de travail et sont d'importance cruciale.

Face à ces constats, le CESE préconise de repenser les outils de comptes rendus, notamment avec les partenaires financiers, afin d'y intégrer de nouvelles modalités, plus proches des réalités du métier et plus qualitatives.

Le deuxième facteur ayant un impact sur les conditions de travail est l'évolution des modèles de management du secteur, avec une dizaine d'années de retard par rapport à d'autres champs.

2. L'évolution des modèles de management

Aujourd'hui, à la suite d'une évolution des politiques publiques de financement de l'action médico-sociale, le champ se concentre dans les mains d'un nombre réduit d'employeurs. Désormais, dans l'organisation interne de ces gros acteurs, est apparue une nouvelle strate de management unique qui se spécialise pour les fonctions dites « support », alors même que les établissements et services continuent d'avoir des projets d'établissement. Une tension verticale se crée alors : chaque établissement devrait être singulier mais est freiné, voire bloqué, par une strate unique d'encadrement.

En outre, cette nouvelle strate d'encadrement n'est pas encore intégrée dans les métiers de base du champ médico-social et les salariés de ces directions « support » peuvent ne pas connaître le travail de terrain. En regard, l'encadrement de proximité a de moins en moins la main sur le contrat de travail. Les managers de proximité sont mis en difficulté et leur pouvoir sur les équipes qu'elles managent est limité.

Par ailleurs, cette situation est également un facteur de tension au sein même des équipes de management : déconnectées du terrain, elles perdent le sens de leur mission. Elles ne savent pas de quoi elles rendent compte concrètement et sont, dans le même temps, de plus en plus en contact avec les tutelles et les partenaires financiers.

Le fait que le siège prenne de plus en plus de place signifie qu'il ne peut gouverner qu'à distance. La gouvernance se fait alors par les chiffres, au détriment d'un pilotage qualitatif.

En réponse à ces enjeux, le CESE préconise l'intégration de professionnels au sein des gouvernances associatives. En effet, dans le champ lucratif, il existe depuis longtemps une obligation de représentation des professionnels dans les conseils d'administration des sociétés anonymes par exemple. Ce n'est pas le cas dans le secteur non lucratif. Dès lors que les gouvernances associatives prennent des décisions stratégiques, elles devraient avoir en leur sein une représentation des professionnels de terrain qui, par leur expertise, viennent enrichir la prise de décisions. Une place réservée aux professionnels de terrain pourrait ainsi être attribuée à partir de cinquante équivalents temps plein.

Un troisième enjeu tient à la reconnaissance de la compétence technique des professionnels.

3. Le manque de reconnaissance de la compétence technique du professionnel

Il existe des biais persistants selon que les compétences des professionnels des métiers de la cohésion sociale seraient une extension de leurs compétences domestiques. Le CESE constate qu'il existe peu de mots pour parler de la technicité du relationnel de travail entre le professionnel et la personne accompagnée.

Les référentiels de classification des compétences sont historiquement classés sur des métiers d'homme. S'agissant des métiers dits « féminins », on va regarder la pénibilité, et il y a peu de prise en compte de la responsabilité sur les tiers : elle n'est jamais valorisée.

Par ailleurs, sur la technicité du relationnel, il est difficile de déterminer la nature de la relation. Est-ce une relation clinique ? Thérapeutique ? Individuelle ? Le niveau de complexité du lien n'est pas pris en compte car il n'existe pas de matrice de classification.

Ce type de matrice permettrait de comprendre la spécificité de chaque métier, en fonction des attentes de la profession et en conséquence, des compétences attendues du travailleur.

En outre, s'agissant de la pénibilité, le secteur est très sinistré du point de vue de la santé. Le CESE note une moyenne de trente-et-un jours par an de congés pour raison de santé (en excluant les congés maternité), quand cette moyenne est de huit jours par an dans le privé lucratif. C'est d'abord la pénibilité physique dont il s'agit et qui est très importante, dans les domaines du handicap et vieillissement bien sûr, mais également dans le secteur de l'enfance et la petite enfance. C'est aussi la pénibilité psychique dont il faut retenir l'ampleur et qui est aujourd'hui assez peu considérée.

Tous les ans, le champ du médico-social dénombre des morts au travail, des agressions, des agressions sexuelles au domicile qui sont toujours plus importantes. À cet égard, si un virage domiciliaire est envisagé dans l'accompagnement des personnes, il est primordial de prendre en compte cette question et de mettre en place le système de prévention des risques adéquats. Le fait d'intervenir dans l'établissement permet la régulation sociale que n'autorise pas l'accompagnement à domicile de la personne.

La souffrance est profonde et bien installée.

Quels sont les enjeux structurels d'une sortie de crise ?

II. Les enjeux structurels d'une sortie de crise

Sans détailler l'ensemble des enjeux structurels décrits dans l'avis du CESE, Evanne Jeanne-Rose est revenu sur trois enjeux principaux sur lesquels il est possible d'agir pour permettre une sortie de la crise.

I. Le mandat donné aux professionnels

Quel mandat la société donne-t-elle aux professionnels ?

Avec les phénomènes de déconcentration, il existe des négociations permanentes sur tous les territoires. Les départements et les élus portent des discours parfois très différents, particulièrement en désaccord sur le mandat des professionnels qui en pâtissent.

Au niveau des départements, il est nécessaire de systématiser l'instance permanente de concertation que sont les comités du développement local et éducatif. S'il est certain qu'il faut reconnaître la légitimité du politique, les élus ne sont pas armés pour penser la transversalité ; elle ne dispose pas d'espace pour être pensée.

2. La formation

Le CESE fait trois constats extrêmement alarmants s'agissant du secteur de la formation des professionnels du médico-social :

- une baisse du nombre de demandes d'inscription ;
- une baisse du nombre d'inscrits ;
- une baisse du nombre de personnes qui finissent la formation.

Il n'existe pas de chiffres cumulés sur le territoire, mais les formateurs relatent de plus en plus d'abandons en cours de formation.

Il ressort de l'étude du CESE et des témoignages recueillis que l'enjeu ne se situe pas tant dans la réforme des diplômes que dans la nécessité, pour les étudiants, de revenir en formation.

En tant qu'employeur, les associations ont une double mission : l'accompagnement des publics accueillis, mais aussi l'ouverture d'un espace de formation. Il faut repenser cette mission, y compris dans les dispositifs de contractualisation avec les tutelles qui doivent reconnaître cet espace de formation. Cela signifie, par exemple, que les étudiants bénéficient de stages rémunérés prévus dans les budgets négociés avec les tutelles.

L'urgence se situe du côté de la formation continue, qui devrait concentrer les moyens déployés. Actuellement, il n'existe plus de système d'adaptation des compétences ; il a été mis à mal par la réforme des formations. Il n'y a pas ou peu de certifications de branche et interbranche.

Par ailleurs, s'agissant des problématiques de formation, les formateurs et les professionnels se renvoient la balle. Il est clair aujourd'hui qu'il faut réinventer des processus de formation pour l'arrivée dans le poste notamment dans les associations qui accueillent les nouveaux diplômés.

Le CESE reste convaincu de la pertinence des diplômes d'État qui apportent une reconnaissance et une identité professionnelles importantes et permettent de promouvoir des valeurs et une certaine éthique. L'intérêt est qu'elle ne se déroule pas dans les mêmes conditions que la formation universitaire. Concrètement, ce sont les partenaires sociaux qui décident de l'évolution des diplômes d'État. À l'inverse, dans la formation universitaire avec les mentions assez proches, les formations sont construites par le ministère et rattachées à des laboratoires de recherche, moins ancrés dans le réel et la pratique. Il faut aller dans le sens de la professionnalisation des formations universitaires et ne pas considérer que la formation est exclusivement d'État. Il existe des profils universitaires beaucoup plus diversifiés aujourd'hui, ce qui est important dans le cadre des tensions de recrutement.

3. Le sens des missions

Dans une politique libérale et d'économie de marché, le travail est la force de travail pour produire des biens et des capitaux. Dans cette hypothèse, le travail est une question d'emploi, de rémunération, de conditions de travail.

Dans d'autres théories de sociologie du travail, celui-ci est une activité par laquelle l'humain se transforme et transforme autour de lui. Dans cette deuxième hypothèse, le travail valorise le fait que je participe de ma propre construction en tant qu'individu et que je modifie le monde qui m'entoure.

Les métiers de la cohésion sociale ne sont pas des services où les gens viennent seulement donner leur force de travail. Ils viennent également se transformer et transformer le monde qui les entoure.

Dans ce cadre, comment penser les enquêtes de satisfaction qui émergent ? L'évaluation de l'action cible l'action et non pas l'organisation du travail. Une enquête de l'impact social d'une action analyse les conséquences pour la personne accompagnée, mais invisibilise de nombreuses choses.

Dans une étude, la DARES a établi les critères du sens du travail :

- Le sentiment d'utilité sociale : ce que je fais contribue à faire bouger des lignes. La difficulté dans notre secteur est de déterminer par quel indicateur nous arrivons à convaincre les professionnels que leur action est d'utilité sociale. Cela implique d'être également en accord avec ce que le travailleur recherche dans le cadre de son métier.
- Le développement personnel : est-ce que j'ai une forme de liberté dans mon travail qui permet l'acquisition de compétences, non pas par les modules de formation, mais par le simple fait de travailler avec d'autres personnes ? Dans nos modèles de management, il existe une tension relative au fait qu'il faut accepter l'existence d'une différence entre le travail prescrit et le travail effectif des professionnels. Plus il est formé et plus la différence est importante. Aujourd'hui, les modèles visent à réduire cette différence en établissant un seul protocole pour tout le monde. Le fait que le travail soit interprété différemment par chaque professionnel est nié. Ce faisant, c'est la capacité à exercer le métier qui est niée.
- Cohérence éthique : ce qu'on me demande de faire est-il en cohérence avec mes valeurs et l'éthique ? Plus l'éthique est forte et plus l'incohérence est grande. Le concept de souffrance éthique est évoqué par les professionnels. Il est encore difficilement quantifiable et peu compris.

Sur la question de l'intérim, il ne faut pas nécessairement l'envisager sous l'angle exclusif de l'argent, mais aussi sur celui de la liberté. Les témoignages des professionnels révèlent qu'avoir cette liberté de changer facilement de travail est un moyen de se protéger de l'extrême difficulté au travail. L'intérim est un symptôme : nos espaces de travail ne sont pas des espaces de construction de l'individu.

La préconisation du CESE est de réorganiser l'activité travail.

Pourquoi ne pas imaginer que les équipes aient des objectifs et établissent leurs plannings de façon à ce que leurs objectifs soient atteints ? C'est l'équipe qui fait le choix et négocie la répartition du travail.

III. Échanges

1. Faire évoluer les modalités de financement

Aujourd'hui, il semble que l'évolution du champ médico-social s'oriente, à l'instar du modèle développé pour le champ sanitaire, vers une tarification à l'acte et à l'activité. Il faut réintégrer, dans les modes de financement et les outils mis en place pour le *reporting*, l'organisation du travail et la gestion humaine. Auparavant existaient des modèles de financement de fonctionnement en parallèle de l'activité. La créativité de la gouvernance est de combler ce manque, de chercher des nouvelles ressources ou de nouvelles activités pour avancer.

Evanne Jeanne-Rose : À ce stade, il semble que le logiciel de tarification à l'acte qui commence à apparaître dans le secteur n'est pas adapté aux objectifs d'inclusion. Il ne prend en compte que la relation entre la personne accompagnée et le professionnel et non l'impact de l'action sur la société.

Aujourd'hui, l'évaluation de l'action passe par l'évaluation budgétaire. Il est beaucoup plus difficile de faire l'évaluation de chaînons de valeur. Comment mesurer la valeur de la relation entre deux personnes non liées par une relation contractuelle ? À titre d'exemple, un centre social propose de l'aide aux devoirs pour des jeunes collégiens. N'y a-t-il pas un bénéfice pour le collège où les enfants font leur scolarité ? De la même façon, comment évaluer la valeur créée par les métiers de la cohésion sociale pour une entreprise employant une personne proche aidante d'une personne accompagnée ou accueillie dans un établissement ou service du champ médico-social ?

Les notions d'évaluation de l'utilité sociale et d'impact doivent être refondues, repensées. Notamment, il est crucial d'intégrer aux budgets les temps d'analyse, de partage d'informations. Ce sont des temps qui permettent aux équipes de penser ; elles offrent alors un meilleur accompagnement et de l'aide à la décision.

Quant à savoir si pareille approche est audible par les financeurs, il nous appartient de convaincre. Insister sur le fait que la façon dont on contractualise a un impact sur la manière de travailler et les esprits. Créer des formes d'expérimentation sur ce sujet : il s'agit de faire du plaidoyer technico-politique et non exclusivement politique.

2. Comment agir ?

Il faut agir pour se rendre visibles et interpeller la société civile. Les bénévoles de gouvernance sont de toutes petites équipes. Ils viennent tous avec des valeurs, mais découvrent le système de la protection de l'enfance, car c'est invisible. Il faut redonner de l'âme au secteur plus que de la vocation. Le travail social doit créer de la relation qui, elle, conduit à l'éducation.

La protection de l'enfance n'arrive plus à se dire experte et d'utilité sociale dans un secteur qu'elle connaît et qu'elle est capable de porter. On va se positionner politiquement en l'exprimant mais, techniquement, ce sont des reportages qui mettent en avant les dysfonctionnements visibles.

Nous avons besoin de politiques sociales et de nous mettre d'accord sur ce que cela signifie. Plutôt que d'évoquer des politiques qui coûtent, nous devons parler d'investissement sur des jeunes qui deviendront des adultes qui coûteront moins car ils seront plus stables, auront moins de soucis de santé, etc. C'est un pari sur l'avenir.

Evanne Jeanne-Rose : Il y a sans aucun doute un enjeu national économique de structuration du champ. Cependant, localement, il ne faut pas attendre. Il est urgent et crucial de recréer les conseils de développement social et éducatif.

Il faut également soutenir les associations de professionnels pour qu'elles puissent se penser en dehors de leurs services, avec les tutelles et les autres acteurs de la vie économique.

Ainsi, les aidants salariés sont très nombreux, il faut s'appuyer sur cette réalité pour parler aux entreprises du secteur économique, etc. Par ailleurs, la désinsertion professionnelle est comme la survenue d'un handicap ou de tout trouble dans sa vie personnelle ; elle est aussi un champ de discussion avec le secteur économique lucratif. Enfin, de façon générale, si les liens sociaux et de solidarité sont forts sur un territoire, c'est une valeur ajoutée.

Les métiers de la cohésion sociale ont un rôle social à jouer non seulement du point de vue des usagers et des personnes accueillies, mais aussi du côté de la société et des acteurs économiques.

Partie 2 - Intervention de Mesdames Katy Lemoigne, directrice générale de l'association Chanteclair, vice-présidente de l'Uriopss Pays de la Loire et Sophie Buffard, chargée de mission Enfance jeunesse familles à l'Uriopss Pays de la Loire (14h-16h).

I. L'Uriopss Pays de la Loire et son fonctionnement

L'Uriopss Pays de la Loire est une organisation en région qui a un fondement national, l'Uniopss. Les deux fonctionnent en réseau et au plus près des territoires. Ce sont des organisations transversales car elles fédèrent des associations de tout le secteur social médico-social et sanitaire.

Les Uriopss sont les porte-voix, en région, de leurs membres et tisseuses de liens. Il s'agit de faire de la coopération sur les territoires et de promouvoir les processus associatifs.

Au sein de l'Uriopss Pays de la Loire, ce sont deux cents associations et sept cent cinquante établissements et services qui sont fédérés.

Nous suivons de près les politiques publiques dans le champ du handicap, des personnes âgées, de la lutte contre l'exclusion, de l'enfance.

Nous sommes un acteur majeur du secteur car nous avons une mission de conseil et d'expertise. De ce fait, nous sommes régulièrement auditionnés par les pouvoirs publics. Dans le cadre du projet de loi sur la protection de l'enfance (dite « loi Taquet »), nous avons par exemple été auditionnés au sénat. Nous rédigeons régulièrement des tribunes et des prises de position.

Nous créons de l'interconnaissance d'acteurs dans ces champs d'intervention, de la mise en lien qui permet la mise en place de laboratoires expérimentaux. C'est important de penser les projets, mais nous avons également besoin de les éprouver.

Nous avons également une mission de formation auprès de nos adhérents et une mission d'accompagnement. Elles se traduisent, par exemple, par l'évaluation des dispositifs expérimentaux, l'étude des modalités de déploiement et d'essaimage. C'est alors de l'évaluation de qualité, bien différente des évaluations réalisées généralement dans le cadre des CPOM.

II. Étude

I. Motivations de l'étude

L'objectif de l'étude était de rendre visible des acteurs invisibles. Qui sont ces jeunes qui échappent aux radars ? De qui parle-t-on concrètement ? L'une des difficultés de l'étude a été de reprendre contact avec eux car, une fois qu'ils ont quitté la protection de l'enfance, et donc lorsque la protection de l'enfance s'arrête, la prise de contact est exclusivement à leur initiative.

Nous avons également besoin de resituer cette problématique dans la société civile. En matière d'accès aux droits civiques, il est impératif que nous connaissions mieux ces jeunes.

Nous sommes donc allés voir les adhérents de l'Uriopss, qui est basée à Nantes, avec pour objectif de différencier les lieux d'habitation des jeunes, critère important d'objectivité de l'étude. Plusieurs départements ont ainsi été ciblés.

Dans la cohorte de jeunes que nous souhaitions rencontrer, nous avons également ciblé des jeunes qui avaient quitté la protection de l'enfance avant leurs 18 ans.

Nous ne souhaitons pas avoir d'idées préconçues et nous voulions écouter la parole des jeunes avant toute autre chose. Nous ne sommes donc pas allés rechercher des études ou des experts avant d'aller au contact des jeunes.

Quelques chiffres clef : en 2019, nous comptons 308 000 mineurs accompagnés dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance. Ils étaient 330 000 en 2021, soit une augmentation de 30% par rapport à 2019. Ils constituent bien une population spécifique, à part entière.

Aujourd'hui, au sein de la protection de l'enfance, nous demandons à des jeunes de plus en plus tôt d'être autonomes. Cette préparation à l'autonomie, dès 16 ans, est massacrante et anxiogène. Il s'agit, en réalité, d'une injonction à être bon qui agit comme une épée de Damoclès. Elle ne laisse pas beaucoup de place à l'insouciance de la jeunesse. En parallèle, sur le plan du développement psychologique et cognitif, il y a un grand écart.

Nous avons étudié les politiques publiques et avons pu constater que les âges de bascule des dispositifs ne sont pas les mêmes selon les secteurs. Dans le maillage des politiques publiques, ce n'est pas facile de raccorder les droits afin de permettre l'autonomie.

Enfin, nous constatons que les jeunes donnent parfois eux-mêmes des solutions. Par exemple, les groupes REPAIRS permettent une mise en lien, en amont des sorties, et une transition vers la vie autonome.

2. Contexte de l'étude

Atteindre la majorité ne signifie pas être autonome. Cette étude intervient dans la continuité d'une première étude de diagnostic 360° du sans-abrisme dans le cadre d'un plan départemental d'action de 2017. Ce travail exploratoire a mis en exergue des jeunes parmi les personnes sans-abris ayant eu un parcours en protection de l'enfance.

L'un des axes de travail, en 2019, a donc été de se focaliser sur les jeunes de 18-25 ans qui ont eu un parcours en protection de l'enfance.

En 2021, nous avons pris le parti de rendre visible l'existant, au-delà du quantitatif, de produire un état des lieux du cadre de vie des jeunes majeurs et d'améliorer les connaissances disponibles sur l'accompagnement des jeunes de 18-25 ans.

3. Méthodologie de l'étude

L'étude ne se polarise pas sur les spécificités des jeunes accueillis dans la protection de l'enfance mais réalise plutôt un état des lieux général.

Les actions socio-éducatives qui y sont relatées ne sont pas exhaustives, elles représentent une partie de ce que les acteurs de terrain du territoire ont rapporté. Pour finir, cette étude décrit dix-neuf dispositifs sur les Pays de la Loire qui ont été recueillis, en partie, au moyen d'un questionnaire en ligne.

60% des répondants à ces questionnaires sont des acteurs de l'insertion et 40% œuvrent dans la protection de l'enfance.

Nous avons souhaité dynamiser l'étude ; une synthèse de six pages en a été faite, outil précieux pour faire connaître ses axes. Elle constitue un support facile à distribuer.

Nous avons ressenti, au contact des structures, une volonté de témoigner des coopérations qui se mettent en place malgré des politiques publiques en silo. Les structures ont la volonté d'améliorer la prise en charge des jeunes. Cette volonté permet des prises en charge abouties et offre aux professionnels de ne pas être dépassés en raison des sorties sèches.

Elle témoigne de la force des associations, de la force des coopérations, et favorise l'égalité de traitement sur le territoire.

4. Les enjeux du parcours des jeunes de 18-25 ans

- **1er enjeu : Le jeune au cœur de son accompagnement**

Il est important de rendre le jeune acteur, de lui offrir une forme d'autodétermination.

Pour autant, il en va de la responsabilité des adultes de penser des accompagnements adéquats. Dans la population générale, même après 18 ans, on aide les jeunes, on prend des décisions avec et pour eux, etc. C'est d'ailleurs dommage que, dans la loi Taquet, la notion d'acteur de projet ait été réintroduite.

L'accompagnement fait vivre le droit. Mais c'est du temps consacré.

Des parents sont pleins d'envies pour leurs enfants. La plupart des parents sont très loin du monde scolaire, ont des vœux forts pour leurs enfants et leur réussite scolaire. Nous devons soutenir également l'accompagnement des parents à la scolarité de leur enfant au risque, dans le cas contraire, d'être insuffisants dans l'accompagnement scolaire.

Concernant la scolarité, par exemple, de nombreux enfants n'ont pas de projet de vie ou de projet scolaire.

- **2e enjeu : Déployer un accompagnement multidimensionnel**

L'accompagnement doit porter sur les démarches administratives mais l'enjeu porte sur l'accompagnement des jeunes dans les dimensions globale et sociale, avec des repères. Un exemple que nous pouvons citer est l'initiative de « Parrains par 1000 » (<https://ppm-asso.org/>) qui favorise l'accès à la socialisation. Une association a également mis en place un « passeport de l'autonomie » pour toutes les démarches. Dans ses préconisations, est fait également mention de l'intérêt de demander un logement social le plus tôt possible.

De nombreux adhérents relatent qu'il n'est pas tant question d'anticipation que de maturité pour se faire accompagner. Les jeunes n'ont pas toujours la maturité sociale et affective nécessaire.

On constate également une aggravation de la situation sociale des jeunes accompagnés. Ils sont de plus en plus nombreux à ne pas pouvoir faire appel à la famille et sont alors plongés dans une profonde solitude. Des pathologies socio-culturelles, d'attachement et des polytraumatismes se développent.

De même, les entraînements pédagogiques vers l'autonomisation sont largement insuffisants et bien trop éloignés du « grand bain ». Cette question du temps nécessaire et respectueux que l'on doit laisser aux jeunes est cruciale.

- **3e enjeu : Adapter l'accompagnement**

L'adaptation de l'accompagnement est un principe éducatif travaillé tout au long de la prise en charge. L'une de nos préconisations est, par exemple, l'accompagnement dans le logement. Nous avons vu des structures d'insertion qui offrent une coopération entre services d'insertion et protection de l'enfance.

Il faut favoriser l'expérience plurielle d'autonomie accompagnée. L'autonomie ne doit pas être vécue comme une simple injonction mais plutôt comme un principe éducatif travaillé tout au long de la prise en charge.

L'arrivée à la majorité est l'affaire de tous car, lorsque les jeunes sont à la rue, la solution n'est pas seulement le droit au logement. Il faut continuer à accompagner dans le temps, apprendre à vivre dans un logement, apprendre à vivre seul. Ce n'est pas facile lorsque l'on est coupé des services que l'on a toujours connus et que l'on n'a pas de proches vers qui se tourner.

Les services de protection de l'enfance accueillent toujours un jeune qui revient, mais on sait que cela lui coûte de revenir, et plus encore s'il est parti en claquant la porte. Nous avons du mal à retrouver les jeunes qui ont passé plus de six mois à la rue : ils sont pris par l'addiction ou la délinquance, etc. Nous savons donc que nous avons une fenêtre de tir d'environ six mois pour lâcher du lest. Il faut construire des ports d'attache pour ces jeunes et c'est la raison pour laquelle la coopération sur un territoire est nécessaire. Ce peut être un service d'insertion, un FJT. Pour les politiques publiques, c'est compliqué car la notion de temps intervient. Le jeune a besoin de temps, faisons-lui confiance et restons dans son réseau, prêts à aider.

- **4e enjeu : Coordonner l'accompagnement vers l'autonomie**

L'une des préconisations de l'étude est de créer des formations dédiées aux professionnels pour qu'ils puissent se connaître et mieux travailler ensemble.

Retours sur l'expérimentation de coordination en Mayenne :

La Mayenne concentre les services sur l'agglomération de Laval, qui est un petit territoire. Les acteurs s'y connaissent bien.

Dans le cadre d'une visite de l'ITEP de Laval par l'ARS, a été évoqué le cas des mineurs dits « complexes ». Le directeur de l'ITEP a proposé de travailler sur le sujet en réseau et l'ARS a décidé de soutenir le projet. Ce sont treize acteurs qui se sont réunis autour d'une table pour discuter du cas des mineurs complexes et de leur accompagnement sur le territoire : l'ITEP, deux associations tutélaires, l'hôpital de Laval, un service de pédopsychiatrie, l'IDAP, une association familiale, deux associations de protection de l'enfance et deux CHRS.

Pendant un an, ces acteurs de terrain se sont rencontrés une fois par mois pour travailler sur un diagnostic. En toute confidentialité, les noms des enfants connus de chaque structure ont été évoqués : chaque jeune était connu d'au moins une des sept associations présentes.

À partir de là, nous avons monté un groupe de coopération sous forme de GCSMS. Son objectif est d'aller vers les jeunes, en amont d'une rupture annoncée, mais aussi de limiter les effets des six mois suivants la majorité et de la fin de la protection de l'enfance. Une équipe de trois professionnels éducatifs a été créée pour approcher ces jeunes. L'ARS, la CAF et la MSA ont soutenu le projet. Le département, en revanche, ne s'est pas investi bien que 80% des jeunes concernés étaient issus de la protection de l'enfance.

Cette expérimentation a été montée pour une durée de trois ans et devrait être pérennisée par l'ARS.

Le pari : ne pas se lancer sur un volume de personnes suivies avec une file active, ne pas poser de limitation de temps, faire des allers et retours jusqu'à la stabilisation du jeune. Les résultats sont extraordinaires. Des retours à l'école, en apprentissage, un logement pérenne. Un équilibre de vie se recrée.

Nous constatons également un bénéfice pour les professionnels de cette équipe qui sont très engagés. L'équipe a une grande stabilité malgré le caractère expérimental de la démarche. Nous avons réussi à relever un enjeu du sens du travail.

Les associations sont un laboratoire. Elles peuvent donner à voir que l'on peut faire autrement. La coopération, ça marche !

- **5e enjeu : Favoriser l'égalité de traitement des jeunes majeurs sur le territoire**

La prise en charge d'un jeune peut différer d'un département à l'autre.

La question n'est pas d'obtenir l'uniformité des territoires, mais de garantir l'accès aux droits des jeunes, quel que soit leur lieu d'habitation. C'est la différence entre équité et égalité.

- **6e enjeu : Améliorer la quantification**

Il est crucial aujourd'hui de mieux identifier les jeunes. Il faut renforcer le partenariat avec les SIAO pour que l'information existe sur les personnes qui ont relevé de la protection de l'enfance avant d'arriver en hébergement d'urgence. Il faudrait mettre en place des enquêtes flash par exemple.
